

# Règlement intérieur E.F.A.M.

## Article 1 : Règlement intérieur

La commune du Tampon anime et contrôle les entraînements placés sous la direction d'éducateurs sportifs diplômés.

Il est indispensable, non seulement de prendre connaissance de ce règlement intérieur soi même, mais aussi de le commenter à son enfant en lui précisant les points les plus importants.

## Article 2 : L'adhésion

L'école de football d'animation municipale (E.F.A.M.) est ouverte aux enfants de 5 à 6 ans. Chaque enfant désirant s'inscrire devra :

- Avoir rendu et rempli un dossier d'inscription
- Avoir amené tout les documents demandés

De ce fait les entraîneurs / éducateurs peuvent refuser sur le stade tout adhérent n'ayant pas son dossier d'adhésion complet.

## Article 3 : Entraînements

Pour le bon déroulement des entraînements, merci d'avoir une tenue de football, grande bouteille d'eau et les équipements obligatoires cités ci-dessous :

- Maillot et short de football
- Protège tibia (très obligatoire)
- Chaussure de football (bonne pointure)

Sans ces équipements l'éducateur sera dans l'obligation de refuser l'enfant.

## Article 4 : L'encadrement

L'encadrement est composé d'éducateurs sportifs du service des sports de la mairie du Tampon. Ils doivent être par leur comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Ils sont présent au minimum 30 minutes avant l'arrivé des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.

## Article 5 : Les joueurs

Nous demandons de la part des enfants la plus grande correction envers leurs camarades ainsi qu'envers toutes les personnes présentes au stade.

Chaque joueur s'engage à respecter les adversaires, spectateurs et les arbitres et leurs décisions.

Chaque joueur s'engage à respecter le choix des éducateurs. Ne pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Le matériel, moyens et équipements mises à disposition des joueurs doivent être aussi respectés. Toute dégradation sera imputée aux parents.

Tout manquement à ces règles, fera automatiquement l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant déboucher sur un renvoi de la structure pour une période déterminée ou définitive, en fonction de la gravité du geste.

Le moindre acte de vol ou de vandalisme et certaines formes de violences entraîneront immédiatement l'exclusion de la structure.

En cas de vol, la structure ne pourra pas être tenu responsable

### Article 6 : Les parents

L' E.F.A.M. est une structure qui fonctionne avec des règles précises qu'il est important de respecter. Nous demandons donc aux parents de :

- Respecter les heures de début et de fin de séance des entraînements, l'enfant devra être présent 15 minutes avant le début de la séance afin de s'acclimater. Au bout de 3 retards d'affilés, l'éducateur peut refuser l'enfant.
- Veiller à ce que leur enfant ait une tenue réglementaire pour la pratique de foot, une tenue de rechange et pas de jeux ni de téléphone dans le sac.
- Etre assidus, au bout de 5 absences non justifiées, l'inscription de l'enfant sera annulée.
- Accompagner leur enfant jusqu'aux éducateurs et s'assurer qu'il soit pris en charge. (Ne pas laisser les enfants seuls aux abords du stade).
- Venir récupérer les enfants sur le stade à la fin de la séance. (Ne pas rester à l'extérieur ou dans les voitures pour les attendre).
- Venir voir son enfant à l'entraînement et laisser l'entraîneur diriger sa séance sans intervenir.
- Entretenir sa motivation en parlant avec lui d'une manière positive de son éducateur, de ses camarades et de ses progrès.

Il se peut que les conditions dans lesquelles évolue votre enfant ne vous permettent pas d'avoir cette attitude positive, dans ce cas parlez en avec un éducateur.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions en dehors des séances d'entraînement.

Sauf avis écrit, les éducateurs, la direction et les parents des mineurs autorisent la structure à publier les photos de l'équipe et à citer le nom des joueurs, sur le site de la mairie, ainsi que sur tout autre support.

### Article 7 : Annulation

Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et en cas de pluie.